

LE TEMPS

opinions Mercredi 21 septembre 2011

Les universités à la moulinette de la concurrence quantitative

Par Claude Calame, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris

Le processus de Bologne a soumis les universités européennes à une logique de concurrence quantitative au détriment d'une réflexion, pourtant nécessaire, sur le développement des savoirs universitaires, déplore le professeur en sciences sociales Claude Calame

Sans doute la rentrée universitaire invite-t-elle à un regard rétrospectif sur ce que l'on dénomme, à Bruxelles, la «stratégie de Lisbonne».

Le 25 mai 1998, à l'occasion d'un colloque organisé à la Sorbonne pour célébrer le 800e anniversaire de l'Université de Paris, se réunissaient les quatre ministres de l'enseignement supérieur d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne et de France. D'un commun accord, les quatre responsables politiques décidaient:

- de favoriser les échanges inter-universitaires;
- de faire converger les systèmes universitaires concernés;
- de définir par conséquent des niveaux de référence communs.

A la suite de cette première intention ministérielle, une conférence réunit en juin 1999 à Bologne les ministres de l'Education supérieure de 29 pays européens. La rencontre conduit à l'adoption de la «Déclaration de Bologne» engageant ce qui est devenu le «processus de Bologne». Le système de convergence et d'échanges interuniversitaires prévu à la rencontre de la Sorbonne est envisagé en termes fondamentalement quantitatifs:

- architecture universitaire en trois grades: bachelor - master - doctorat; assortis de chiffres contraignants: 3 + 2 + 3 ans;
- mise en place d'un système de «crédits» (ECTS, pour «European credit transfer and accumulation system»);
- organisation des études en semestres et en unités d'enseignement.

Ainsi, «l'ECTS garantit la reconnaissance académique des études à l'étranger; il permet de capitaliser (sic!) des crédits et de les transférer [...]; le système entraîne aussi plus de souplesse et de flexibilité». Le système de Bologne s'inscrit donc dans une logique purement quantitative, dans une logique d'accumulation d'unités interchangeable; rien n'est dit quant à l'évaluation de la qualité du travail correspondant de ces unités, dans un système destiné à favoriser la sacro-sainte flexibilité. Pas besoin d'être un marxiste dogmatique pour constater qu'à la valeur d'usage on a définitivement substitué la valeur d'échange.

On l'aura compris: ce sont désormais les grands principes de l'économie de marché et de la pensée

néolibérale qui doivent modeler le système universitaire européen: par l'accumulation de profits chiffrés et dans cette mesure capitalisables, par la logique d'un échange mercantile généralisé, par le respect du principe de la concurrence (non faussée...) dans la flexibilité, par la promotion de la compétitivité, c'est-à-dire, en définitive, du rendement.

Quant aux contenus, ils ne sont à vrai dire pas épargnés dans un système qui semble se limiter à imposer une architecture unifiée, permettant la quantification.

En effet, en mars 2000, le Conseil de l'Europe se réunissait à Lisbonne pour élaborer et définir une «Europe de l'innovation et de la connaissance». De fait, reformulées pendant toute la première décennie du siècle nouveau, ces propositions donnent à la fois un contexte idéologique et un contenu à l'harmonisation universitaire engagée par le processus de Bologne.

Repris sous le titre «Une société de l'information pour la croissance et l'emploi», ce projet de développement des TIC (soit les technologies de l'information et de la communication) est en effet entièrement soumis à la logique économiste du marché et au productivisme qui lui est attaché: il s'agit d'abord de «promouvoir l'emploi». Cet objectif revient à solliciter une croissance économique fondée sur le profit. On sait que cette croissance implique l'exploitation sans ménagement aussi bien des ressources naturelles non renouvelables que de ce qu'on dénomme désormais les «ressources humaines». En effet, dans cette «e-Europe», l'accent sera mis autant sur «l'accroissement de la productivité économique» que sur «l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des services» (au profit des citoyens de l'Europe). But général de l'opération: faire des Européens (au masculin...) des «acteurs de l'économie de la connaissance», dans la perspective d'un «individualisme concurrentiel» (sic!). Désormais, en relation avec son contenu, la connaissance est subordonnée à l'économie (de marché), et la production des savoirs doit répondre au critère de la compétitivité. On privilégiera donc les savoirs «utiles».

Quant à l'organisation universitaire qui en découle, la communication du Conseil de l'Europe du 20 avril 2005 recommande en particulier une «réforme» de la «gouvernance» des universités quant à la gestion du personnel et des ressources, selon des critères allant dans le sens d'une efficacité de fonctionnement accrue. L'université européenne idéale sera donc soumise, du point de vue de son organisation, aux règles du management économique, marqué par les slogans de l'efficacité, de la bonne gouvernance, de la compétitivité, de la flexibilité, de la synergie, de la convergence, etc.

L'Université de W. von Humboldt doit donc devenir l'Université SARL. La conséquence en France en a été l'introduction en force, à la faveur du régime Sarkozy, de la LRU: avec une autonomie budgétaire qui transforme le président d'université en PDG-CEO, à la fois chef du personnel et gérant immobilier (Loi relative aux libertés et aux responsabilités des Universités du 10.8.07). En Suisse, cette même volonté a été marquée tout récemment par la décision de transférer dès le 1er janvier 2013 le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche du Département fédéral de l'intérieur au Département fédéral de l'économie. Du développement des savoirs universitaires, en particulier en sciences humaines, il n'est plus question.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA